

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 23 novembre 2020 portant modification de l'arrêté du 30 novembre 2017 portant agrément d'un certificat de qualification professionnelle « commerce des armes et munitions » en application de l'article R. 313-4 du code de la sécurité intérieure

NOR : INTA2032240A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article R. 313-4 ;

Vu l'arrêté du 30 novembre 2017 portant agrément d'un certificat de qualification professionnelle « commerce des armes et munitions » en application de l'article R. 313-4 du code de la sécurité intérieure,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Au premier alinéa de l'article 1^{er} de l'arrêté du 30 novembre 2017 susvisé, les mots : « pour une durée de cinq ans à compter du 18 décembre 2017 » sont supprimés.

Art. 2. – Le présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 23 novembre 2020.

Pour le ministre et par délégation :
Le chef du service central des armes,
P. GIRAULT